N° 11290*01

ACCORD PREALABLE POUR LE TRANSFERT D'ARMES A FEU ET DE MUNITIONS

(art. 11 [4] de la directive n° 91/477/CEE et art. 10 [4] de la directive n° 93/15/CEE)

arrêté du 25 mai 1999

1. Etat membre d'expédition :

2. Etat membre de destination : **FRANCE**

3. EXPEDITEUR ✍

3. Expéditeur :

✍ particulier ✍ armurier

Nom ou raison sociale

Prénom

Lieu et date de naissance

Adresse ou siège social

N° téléphone

N° fax

2. DESTINATAIRE ✍

4. Destinataire :

✍ particulier ✍ armurier

Nom ou raison sociale

Prénom

Lieu et date de naissance

Nationalité

Adresse ou siège social

N° téléphone

N° fax

Adresse de livraison

5. Armes, munitions et leurs éléments :

Armes ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre ✍ oui ✍ non

1. PAYS D'EXPEDITION ✍

Catégorie		Type	Marque / Modèle	Calibre	Autres caractéristiques	CIP O/N	Nombre
Nle	C.E.						

EXEMPLAIRE POUR :

6. Demandeur de l'accord :

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse

Date

Signature

Cachet

7. Accord préalable de l'Etat membre de destination :